

Mélanges
en l'honneur de

JACQUELINE
MORAND-DEVILLER

Confluences
confluences

Montchrestien



Un escrimeur au Conseil d'État : Henry Hébrard de Villeneuve (1848-1925)

Jean-Claude BONICHOT
Conseiller d'État
Professeur associé à l'Université Paris I
(Panthéon-Sorbonne)

« Voilà qui est fort bien, jeune homme, mais vous feriez bien
de renoncer à l'escrime, ce n'est pas le genre de la maison. »
(A. de Circourt à H. Hébrard de Villeneuve en 1873).

Jeudi 23 février 1882 : c'est l'assaut annuel de la salle Ruzé. À cette époque, on appelle « assaut » une réunion d'escrimeurs qui vont s'opposer les uns aux autres, mais ce n'est pas une véritable compétition. Dans la coquette « fencing school » de la rue de la Bienfaisance, sous l'œil exercé de Paul Nadar, on attend « avec une véritable curiosité ¹ » l'affrontement de deux tireurs de renom. La lutte qui s'engage est « aussi chaude qu'intéressante ». Frey, professeur à Lyon, a une main excellente ; il va loin, se fend à fond, sert à son adversaire de superbes attaques composées, dont un « une-deux-trois » qui laisse les spectateurs ébahis. En face, un tireur bien connu des salles parisiennes qu'il fréquente avec assiduité, un acharné de l'escrime, un travailleur au plastron, doué, on le sait, d'une vitesse foudroyante. Il tire son jeu habituel : des attaques simples portées à fond, souvent des « coupés » par lesquels la lame du fleuret passe au-dessus de celle de l'adversaire, des ripostes presque toujours du tac au tac, mais

1. *L'escrime et le Tir*, mars 1882. Un certain nombre de citations qui ne seront pas autrement indiquées sont tirées de cette revue et des différents titres qui lui succéderont : *L'escrime française* puis *Les armes* puis de nouveau *L'escrime et le Tir*. Je remercie vivement maître Jacques Castanet, « L'antiquaire de l'escrime », ancien maître d'armes de la Sorbonne, de m'avoir aidé dans mes recherches et d'avoir mis à ma disposition lors de mes fréquentes visites dans son magasin de Savigny sur Orge sa collection personnelle d'ouvrages et de journaux. Je remercie également M. Nicolas Georges, conservateur des bibliothèques et archives du Conseil d'État de m'avoir aidé dans mes recherches.

fulgurantes, un jeu prudent toutefois mais qui peut le conduire à s'emballer un peu. Une manche chacun... Une dernière parade-riposte d'une pureté cristalline. La belle lui reste. Il enlève son masque, salue son adversaire qui sourit d'être battu, mais par un des tout meilleurs amateurs de Paris. Il est blond avec des yeux bleus très clairs, sa barbe blonde très soignée encadre un visage pâle aux traits réguliers et au front haut, il n'a pas tout à fait trente-quatre ans. Il est maître des requêtes au Conseil d'État. Dans quelques dizaines d'années il en sera le président de sa section de l'intérieur, puis le vice-président : il s'appelle Henry Hébrard de Villeneuve.

À cette époque, l'escrime semble occuper l'essentiel de sa vie. Il a commencé très jeune et en « possède sur le bout des doigts la technique ² ». Il n'est « point un classique du fleuret » mais fait sans conteste partie des dix meilleurs parisiens et fréquente les multiples salles d'armes de Paris. L'escrime est à la mode et on se bat pour le plaisir mais aussi pour se préparer au duel. Il ne se passe en effet pas une semaine sans que la revue *L'escrime et le Tir* ne relate une rencontre « de terrain » qui se termine bien ou mal. Le duel a d'ailleurs ses experts au nombre desquels figure le futur vice-président du Conseil d'État en compagnie de son ami le comte de l'Angle Beaumanoir, peut-être le meilleur amateur de son temps ³, mais aussi, par exemple, de Clemenceau ⁴. D'ailleurs, Hébrard de Villeneuve sera témoin quelques années plus tard dans une « affaire », comme on disait, célèbre : la querelle entre deux des plus fameux maîtres d'armes de l'époque, Mérignac et Vigeant. Mérignac devait être opposé, dans une matinée d'escrime, à Camille Prévost, maître non moins réputé. Vigeant devait être arbitre mais Mérignac l'avait récusé. Les doutes de Mérignac sur Vigeant n'étaient pas restés dans les coulisses et avaient fait du bruit dans les milieux de l'escrime, ce pourquoi Vigeant avait demandé réparation. Comme on le sait, les escrimeurs sont susceptibles. Fort heureusement l'habileté du futur vice-président, témoin pour Mérignac, et de l'autre témoin du fameux maître, le baron d'Ezpeléta, firent merveille et la querelle se conclut par un arrangement signé par les quatre témoins le 2 mars 1891.

En attendant la fin du siècle, de Villeneuve, comme on l'appelle toujours dans les milieux sportifs, ne lâche pas son fleuret et ne s'éloigne guère des salles d'armes. Il est vrai qu'il y en a environ quatre-vingts à cette époque à Paris. On

2. Henri DE GOUDOURVILLE, *Escrimeurs contemporains*, Paris, Chamuel, 1899, p. 149. Un certain nombre de citations, qui ne seront pas autrement indiquées, sont tirées de cet ouvrage, ainsi que de celui de SAINT-ALBIN, cité note 5, et du bel ouvrage de Louis PERRÉE et F. SÉGUIN, *Silhouettes d'escrimeurs*, P. Laffitte et Cie, 1901.

3. En tout cas, HÉBRARD DE VILLENEUVE le considère comme « le plus fort tireur amateur de son temps » dans l'émouvante plaquette qu'il lui a consacrée à l'occasion de sa mort en 1907 : *Un grand escrimeur, le comte de L'Angle-Beaumanoir*, Paris, imprimerie Dupont, févr. 1908, p. 14.

4. On trouve ainsi dans *L'escrime française* une lettre de Clemenceau qui confirme la position d'Anatole de la Forge sur ces deux points : 1) l'un des duellistes peut-il demander à arrêter le combat au motif qu'il est trop violent ? réponse : non, 2) quelle est la sanction d'un arrêt injustifié ? réponse : la réprobation de l'opinion publique.

tire dans les salles des maîtres qui sont parfois aussi des cercles, Pons, Ruzé, Mérignac, Hyacinthe, Caïn, Chazalet, Lecompte-Cherbouquet, 81, rue Saint-Lazare, à l'école d'escrime française, rue Saint-Marc, installée dans un vieil hôtel de l'académicien Legouvé, qui, à plus de soixante-dix-neuf ans prend encore sa leçon chaque matin, dimanche compris ! au cercle de la rue des Pyramides, de la rue d'Anjou, de la rue de Bourgogne, au cercle agricole, mais aussi à la salle du Figaro, installée dans des pièces du premier étage donnant sur la rue Drouot, « une des plus coquettes salles d'armes qui aient jamais existé à Paris »⁵. On tire aussi dans des lieux inhabituels pour aujourd'hui : aux magasins du Printemps, dans la salle des magasins du Bon Marché, dirigée par Rue qui a 250 élèves et 10 prévôts ! Le propriétaire des magasins du Louvre songe d'ailleurs à en installer une dans ses sous-sols, à la salle du Palais fondée par Georges Robert dont la salle personnelle est rue du Helder, au Cabaret des Quat-z-arts. Les grands lycées ont leurs salles, comme le lycée Condorcet, dans lequel seront longtemps encore organisées des compétitions. Il existe aussi des salles particulières comme celle, bien connue des initiés, du comte Potocki qui est un modèle du genre : dans son magnifique hôtel de l'avenue de Friedland, « la salle d'armes, assez grande pour faire trois jeux, est une des pièces les plus soignées de cette magnifique demeure...⁶ ». Il y a celle d'E. Dolfuss, d'A. d'Ezpeléta, rue Bénouville, du marquis de Talleyrand-Périgord, du député bonapartiste P. de Cassagnac... Tous les dimanches matin, une séance d'escrime a lieu à l'Élysée, où six planches de linoléum garnissent le jardin d'hiver. Le professeur est Collin, assesseur de l'Académie d'armes, ancien et habile maître de la garde républicaine qui a une salle 12, rue de Penthièvre⁷.

Le programme du jeune maître des requêtes est donc chargé. Suivons-le dans ses pérégrinations sportives.

Il tire le 25 novembre 1881 à la salle Robert, qui a repris la première « la série des grands assauts d'élite de l'hiver », contre le baron d'Ariste et on relève que ces « deux remarquables tireurs ont été à la hauteur de leur réputation » et, à l'actif de Villeneuve, de belles ripostes du tac au tac et une magnifique feinte du coup droit⁸. Le 21 décembre, il assiste à la séance organisée par *Le Figaro* pour de Marinis, maître napolitain de 22 ans, soirée qui est un « véritable régal pour les gourmets du fleuret⁹ ». La cadence s'accélère : le 15 janvier 1882, il est au grand assaut du cirque d'été, plein de spectateurs et de ravissantes spectatrices, en compagnie de Potocki, d'Ariste, de Maupassant et de Mérignac, au milieu d'une « foule élégante de mondains, de clubmen, d'hommes d'épée¹⁰ ». Quelques jours plus tard, il tire à la salle Ruzé, comme on l'a dit au début. Le

5. Albert DE SAINT-ALBIN, *À travers les Salles d'Armes*, Paris, À la Librairie Illustrée, 1887, p. 185. « Le Progrès » de Lyon avait aussi sa salle.

6. *Ibid*, p. 21-211.

7. *Ibid*, p. 179.

8. *L'escrime et le Tir*, 1881, N° 9, p. 111.

9. *Ibid*, 1882 p. 33 et s.

10. *Ibid*, p. 161.

26 mars il assiste à l'assaut annuel des prévôts de Paris à la salle des fêtes du Grand Hôtel qui, grâce à lui, va devenir un haut lieu de l'escrime. Il tire ensuite à une séance de l'Élysée, devant Jules Grévy, avec Wilson, sous la direction de Prevost, maître du cercle de l'Union artistique, dit des « Mirlitons ». Le 4 mai, le voilà de nouveau au Grand Hôtel, en compagnie de son ami Fernand de l'Angle-Beaumanoir, pour voir tirer San Malato, sicilien au jeu étrange, « impressionniste du fleuret », qui tire vêtu de noir un jeu invraisemblable.

Comme on le sait, à cette époque les salles deviennent désertes en juin et la vie parisienne – en tout cas une partie – se transporte à la campagne. Ce n'est que fin octobre qu'a lieu la rentrée sportive. Après s'être échauffé à l'automne, le futur vice-président préside, le 7 janvier 1883, le concours des lycées organisé dans la salle des fêtes du Grand Hôtel, par la toute nouvelle Société d'encouragement qu'il vient de fonder et sur laquelle on reviendra. Innovation : les intermèdes sont « égayés par l'orchestre Desgranges » ; la médaille d'or revient à Gerson, élève de Mérignac et du lycée Henry IV. Le 20 janvier, séance au « Mirlitons » où il est opposé à Robert, professeur ¹¹, devant Legouvé et Léon Grévy dans un « assaut très empoignant », avec toujours ses redoutables coupés. Il apparaît toutefois « moins en armes peut-être que de coutume » ¹². Le 25 février 1883, il est opposé à Goudin à la salle Mérignac ; le même jour il tient au Grand Hôtel l'assemblée générale de la Société d'encouragement et, « avec son éloquence vive et élégante », en retrace les progrès constants. L'assemblée générale est suivie d'assauts. Le 1^{er} avril, il est à l'Élysée, « fait un très bon assaut avec M. Félix Faure, le sympathique député du Havre » et montre une fois de plus son impressionnante vitesse dans les attaques et dans les ripostes. Tout le monde s'accorde pour y voir un « formidable adversaire ». Le 7 avril, il tire à l'inauguration de la salle Chazalet, rue de la Chaussée d'Antin, où il est opposé à Lafont, camarade de salle du baron de Vaux et de Maupassant chez Caïn, passage de l'Opéra. Le 8 il assiste à l'assaut du cercle de la rue d'Anjou avec le prince Murat et le duc de Grammont, le 11 il tire chez le financier Osiris contre Gaillard, le 15 il tire le matin à l'Élysée en compagnie de Wilson et de l'ancien préfet de police Andrieux ¹³ puis préside un assaut chez Ruzé, rue de la Bienfaisance, le 22 il assiste à un assaut chez Rouleau, rue des Pyramides et, après un intermède avec le dîner annuel chez Véfour, il organise le 9 mai pour la Société d'encouragement l'assaut des meilleurs élèves de St Cyr. Il ne manque pas, quelques mois plus tard, de tirer à l'assaut de la Société de secours mutuel des maîtres d'armes de Paris où il est opposé à Pons, et reprend ses « vives attaques par coupé » et ses « ripostes favorites du tac au tac ».

11. À l'époque, on dit souvent « professeur » pour les maîtres que l'on distingue ainsi nettement des prévôts.

12. *L'escrime et le Tir*, N° 4, 28 janv. 1883, p. 42.

13. *Ibid*, p. 165.

*

Mais d'où vient donc « de Villeneuve », qualifié par Henri de Goudourville d'« aimable sportman, doublé d'un homme d'État ¹⁴ » ?

Il est né à Riom, le 10 septembre 1848, d'une vieille famille auvergnate ¹⁵ et a fait ses études au séminaire de Clermont puis chez les maristes de Riom où il était déjà apparu comme un fort en thème. Ses parents déménagent à Paris où il commence ses études de droit. Celles-ci sont alors interrompues par la guerre de 1870.

Âgé au moment de l'ouverture des hostilités de presque 22 ans, il est nommé le 10 août lieutenant au 4^e bataillon de la garde nationale mobile du Puy de Dôme qui va se joindre à l'armée de la Loire ¹⁶. Il part « en blouse et en sabots » et se bat brillamment et courageusement. D'abord à Coulmiers, victoire française. Après l'échec et la désorganisation complète de l'armée de la Loire, une partie, d'environ cent mille hommes, est mise sous le commandement du général Bourbaki. Il en suit le sort. Concentrée entre Bourges et Nevers, elle devient la nouvelle armée du Centre puis, sous le nom d'armée de l'Est, elle est chargée de débloquer Belfort et de couper les lignes de communications allemandes. Villeneuve se bat alors à Villersexel où Bourbaki est vainqueur de von Werder le 6 janvier 1871. Après la tentative de percée sur la Lisaine, et les combats d'Héricourt et de Montbéliard, au cours desquels il sauve de l'égorge-ment plusieurs prisonniers allemands, l'armée doit se retirer vers Besançon puis Pontarlier ¹⁷. C'est alors le désastre. Prise comme dans une nasse, il ne lui reste plus qu'à passer la frontière suisse. Le passage en Suisse commence dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février, aux Verrières, dans des conditions dramatiques que relate ainsi le colonel Secrétan, de l'armée fédérale : « L'entrée en Suisse commença, aux Verrières, dans une obscurité profonde... dès qu'ils se sentirent sur un sol hospitalier, où des mains secourables se tendaient vers eux de toutes parts, les soldats s'affaissèrent complètement et perdirent le peu d'énergie qui leur restait encore. Un très grand nombre marchaient les pieds nus, enveloppés de misérables chiffons... Beaucoup de ces malheureux avaient

14. *Op. cit.*, p. 152. Expression reprise dans la notice que lui consacre Rodocanachi, son successeur à l'Institut : *Notice sur la vie et les travaux de M. Hébrard de Villeneuve*, Publications de l'Institut de France, 1926, 32 p. Je remercie M. Éric Peuchot, directeur des services administratifs de l'Institut de France, de m'avoir communiqué ce document ainsi que le rapport fait par F. Roquain en vue de son élection.

15. Ses armoiries sont « d'argent à deux lions de sable, passants, posés l'un sur l'autre, lampassés et armés de gueules », sa devise est : *voluntas et fides*. Son ancêtre, Étienne Hébrard, avait acheté en 1775 la terre de Villeneuve dont il avait ajouté le nom au sien. Par décret impérial du 24 avr. 1861, le père d'Henry de Villeneuve avait été autorisé à poursuivre cette tradition (Duvergier, p. 620).

16. La garde nationale mobile avait été créée par la loi du 1^{er} févr. 1868 qui visait à réorganiser l'armée. Les bataillons devaient quinze exercices par an d'une durée de 24 heures, ce qui était insuffisant. Elle a joué cependant un rôle essentiel dans la guerre. V. sur ce point Commandant ROUSSET, *Histoire générale de la guerre franco-allemande*, T. 1, pp. 36 et s.

17. Comme on le sait, Bourbaki tente alors de se suicider, mais il en réchappa et terminera sa carrière commandant du 14^e corps d'armée et gouverneur de Lyon jusqu'en 1881.

les pieds ensanglantés ou gelés. Les uniformes étaient en lambeaux. Les hommes s'étant appropriés tous les vêtements qu'ils avaient trouvés sur la route, l'aspect général des troupes présentait d'in vraisemblables bigarrures. Plusieurs avaient encore le pantalon de toile reçu à l'entrée de la campagne et grelottaient à faire pitié... Des milliers de chevaux et de voitures coupaient, par intervalles, ce flot humain qui passait. Les chevaux faisaient pitié autant que les hommes. Maigres, efflanqués, pouvant à peine se tenir sur leurs jambes, ils tombaient par centaines...¹⁸ ». Avant même que les accords entre la France et la Suisse ne soient arrêtés, le gouvernement fédéral avait pris les dispositions nécessaires. Les 90 000 hommes passés en Suisse furent répartis dans 188 villes ou villages. Le rapatriement de l'armée française commença le 13 mars et dura jusqu'au 21. Cette épreuve et la manière généreuse dont les soldats français furent accueillis laissa, comme on peut le penser, sur Villeneuve une trace profonde. Nationaliste, attaché à l'armée¹⁹, sensible à la souffrance, lors d'un toast au banquet qui suivra l'assaut international d'avril 1891, auquel participent des tireurs suisses, il se tournera vers eux et leur dira simplement : « Je suis un ancien soldat de l'armée de Bourbaki ».

Il reprend alors quelques mois plus tard ses études et se présente au premier concours de l'auditorat de 2^e classe, organisé à la suite de la loi du 24 mai 1872, en vertu du décret du 14 octobre 1872²⁰. Malheureusement, son ami de l'Angle reste en rade car, à cause de la guerre, il a dépassé la limite d'âge²¹. Reçu deuxième sur vingt il est nommé auditeur de deuxième classe le 27 janvier 1873, de première le 31 octobre 1874, maître des requêtes en 1879 et conseiller d'État en 1895. Président de la section de l'intérieur en 1911, il est nommé vice-

18. Rapporté dans ROUSSET, *Histoire générale*, préc. T. 4, pp. 194 et s. Le texte poursuit : « Sur les points de passage principaux, ce lamentable défilé dura le 1^{er} février pendant toute la journée, la nuit suivante sans interruption et une partie de la journée du lendemain. Toute la génération d'hommes qui, en Suisse, a assisté à ce lugubre épilogue d'une guerre cruelle, en a gardé, impérissable, le tragique souvenir. Jamais on n'avait vu, dans cet heureux pays, pareil désastre. »

19. Nommé dans la réserve au 51^e régiment d'infanterie de ligne, il démissionnera en 1882 car ses obligations à ce titre lui paraîtront difficilement compatibles avec son travail au Conseil d'État. Son dossier militaire contient d'ailleurs une intéressante lettre de Faustin Hélie, alors vice-président, adressée au ministre, qui révèle que cette question des périodes de réserve se posait souvent et qu'il avait été entendu qu'il serait tenu compte des obligations des intéressés au Conseil, puisque le vice-président fait état « des bonnes promesses » des prédécesseurs du ministre. Dans le rapport particulier d'inspection générale de 1877, on relève : « très bon officier, apte à rendre d'excellents services partout où il sera employé. Monte bien à cheval... » (Archives historiques de l'armée, dossier 5 ye 28529, auquel je remercie Mlle Longeart de m'avoir facilité l'accès).

20. V. sur ce concours l'ouvrage de B. PACTEAU, *Le Conseil d'État et la fondation de la justice administrative au XIX^e siècle*, PUF, 2003, p. 193.

21. Il s'était préparé en suivant les cours de Chantagrel, « un vieux professeur républicain, vaguement teinté d'anarchisme, qui monopolisait alors le privilège assez lucratif de préparer les brillants auditeurs destinés à faire les beaux jours de Saint-Cloud et des Tuileries », *Un grand escrimeur...*, préc. p. 8.

président par décret du 15 avril 1919 et succède à René Marguerie, un « ami de quarante ans ²² ».

Il commence, comme on fait aujourd'hui encore, par passer quelque temps au contentieux. Dès le 13 mars 1873, on trouve les premiers arrêts publiés au recueil où il apparaît comme rapporteur ²³. Il rapporte quasi exclusivement des affaires fiscales, les commissaires du gouvernement ont nom Laferrière, David, Braun... À vrai dire, il n'y reste pas très longtemps puisqu'il disparaît du contentieux dès la fin de 1874 pour entrer dans la section de l'intérieur où il fera toute sa carrière, sachant que cette section avait alors des attributions plus larges qu'aujourd'hui, qui s'étendaient notamment aux questions sociales dont il va devenir un spécialiste ²⁴.

Mais avant tout, pour ce qui nous concerne, il se passionne pour l'escrime, sport à part, car déjà il considère que « la noble science de l'épée, comme on l'appelait au dernier siècle, est une maîtresse jalouse et un peu exclusive ; c'est un art extrêmement compliqué où l'on arrive à une force réelle qu'au prix de grands efforts, et il y a tant de gens, amis des résultats un peu rapides, qui reculent devant la difficulté ²⁵ ». L'escrime, au fleuret bien sûr – et on reviendra sur cet aspect –, il la pratique depuis son plus jeune âge, initié qu'il y a été par son père, « amateur passionné » et, « déjà au collège de Riom, il l'emportait sur les quelques camarades qui s'y adonnaient ²⁶ ». À Paris, il est l'une des vedettes de la salle de Mimiague dont il est l'élève assidu. Mimiague a fondé sa salle rue de Richelieu puis elle s'est transportée rue du Faubourg Saint-Honoré et le

22. Expression qu'il utilise dans son discours d'installation. V. ce discours dans Pascale GONOD, *La présidence du Conseil d'État républicain*, Dalloz, 2005, p. 87.

23. Les débuts étaient rapides à cette époque puisque, nommé le 27 janvier, il apparaît au recueil déjà à la date du 14 mars 1873, dans deux affaires *Védier* et *Huet-Rat*, p. 239, relatives à la patente. Les affaires qu'il rapporte sont surtout des affaires fiscales, notamment de taxes locales : le chien de l'abbé Lameloize doit-il être classé dans le deuxième catégorie, comme chien de garde, ou dans la première ? 27 juin 1873, *Lameloize*, Rec. 581. On trouve toutefois la même année des affaires électorales, l'intéressante question de savoir si le seul fait de laisser des bestiaux « se répandre » sur une voie de chemin de fer constitue une contravention de grande voirie, ce qui nécessite l'interprétation d'un arrêt du Conseil du 16 déc. 1759, un litige entre la commune de Bénéjacq et un fondeur de cloches : 8 août 1873, *Dencausse*, Rec. 779... Il disparaît du recueil dès la fin de 1874, ce qui montre qu'il est resté très peu de temps au contentieux, ce que confirme Cahen-Salvador (V. note suivante).

24. V. CAHEN-SALVADOR, *Sur quelques personnalités qui ont illustré le Conseil d'État au XX^e siècle*, Livre jubilaire du cent cinquantième anniversaire du Conseil d'État, Sirey, 1952, p. 384 ; la section de l'intérieur a été « section de l'intérieur, de la justice, de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts de 1872 à 1879, puis « de l'intérieur, des cultes, de l'instruction publique et des beaux-arts » de 1880 à 1913, et « de l'intérieur, de l'instruction publique et des beaux-arts » de 1914 à 1931. V. aussi la notice que lui consacre C. MÈME in *Le Conseil d'État, son histoire à travers les documents d'époque*, Éditions du CNRS, 1974, p. 771.

25. HÉBRARD DE VILLENEUVE, *Propos d'Épée*, A. Lahure, 1894, où sont reproduits divers documents, notamment ses discours à l'occasion de ses fonctions de président de la Société d'encouragement, p. 96 et s. où est repris un article paru à la *Revue athlétique* du 25 févr. 1891, à propos du livre du général Lewal, ancien ministre de la Guerre, sur l'escrime.

26. E.-P. RODOCANACHI, *op. cit.*, p. 29.

cercle, peut-être le plus luxueux de Paris, a pour président Chabrol, un conseiller d'État. Mimiague est un maître sérieux : « Fort laborieux, à sa salle il ne quittait guère le plastron de maître d'armes de trois heures de l'après midi à huit heures du soir ». Lorsqu'il meurt, en 1883, c'est Large, ancien grenadier de la Garde républicaine, qui lui succède. Le meilleur tireur de la salle est, au dire même de Villeneuve, son ami de l'Angle, « admirable pareur », qui « roule le contre de quarte » comme personne.

Lorsque Villeneuve entre au Conseil d'État, A. de Circourt, nouvellement élu au Conseil, lui lance : « Voilà qui est fort bien, jeune homme, mais vous feriez bien de renoncer à l'escrime, ce n'est pas le genre de la maison ²⁷ ». Il n'y renonce évidemment pas, et il a bien raison. Mais cela explique peut-être une bizarrerie qui n'aurait pas cours aujourd'hui : sa vie est comme scindée en deux, le Conseil et les fonctions administratives d'un côté, l'escrime de l'autre. Ainsi, Cahen-Salvador relève bien qu'il avait été « notamment un fervent de l'épée (alors qu'il était fleurettiste et fier de l'être) et avait même été pendant longtemps président de la Fédération française d'escrime » (ce qui est inexact, il en était seulement le président d'honneur), et aussi qu'« il fut un des rares champions de tennis qui, à 75 ans, servait encore chaque semaine de partenaire à ses petits-enfants » (ce qui est sûrement vrai) ou madame Même qu'il avait été un « escrimeur de renom », mais rien de plus, et il est frappant de constater que le rapport de E. Roquain en vue de son élection à l'Institut ne dit pas un mot de son passé sportif.

*

Et pourtant, quel passé ! c'est en effet sans exagération aucune qu'à sa mort J. Joseph Renaud pourra dire qu'il a été un « bienfaiteur de l'escrime ²⁸ ».

C'est lui qui prend l'initiative de regrouper les escrimeurs, d'organiser l'escrime et de donner une forme moderne à sa pratique.

Le samedi 11 février 1882 a lieu chez Edmond Dolfuss, 2 rue de Presbourg, une réunion pour discuter du projet de fondation de la Société d'encouragement de l'escrime. Hébrard de Villeneuve, « un de nos amateurs les plus distingués et les plus sympathiques », est l'auteur du projet. Le titre de la nouvelle société sera repris du Jockey Club. Il faut être parrainé. Son siège est 10, rue Blanche. Villeneuve en est nommé président par acclamations ²⁹. La Société d'encouragement sera autorisée par arrêté du préfet de police du 12 mars 1883, ses statuts seront approuvés par un décret du 10 décembre 1891 qui la reconnaît d'utilité publique. Villeneuve constate que l'escrime va bien mais qu'il faut une unité de direction, fédérer les salles d'armes et faire une « société centrale de l'escrime française ³⁰ ». Il veut réagir à la diminution du nombre des assauts dans les dernières années, décerner des prix aux élèves, améliorer l'escrime dans les régiments, représenter la France à l'étranger et

27. *Ibid*, p. 30.

28. *L'escrime et le tir*, N° 52, mai 1925.

29. Adolphe TAVERNIER, *Amateurs et salles d'armes de Paris*, Marpon et Flammarion, 1886.

30. *Propos d'Épée*, p. 4.

accueillir dignement les tireurs étrangers. Il s'agit aussi de créer une section d'escrime pour l'exposition universelle à venir, de monter une bibliothèque et de créer une caisse de secours pour les maîtres d'armes. Lors de la séance d'inauguration, le nouveau président déclare : « J'ai foi... dans la force de l'association, qui est le véritable levier des temps modernes : avec elle tout devient possible et il n'est pas de but que l'on ne puisse atteindre ; les commencements sont quelquefois longs et difficiles, mais il ne faut pas se décourager : les idées neuves sont comme les lourdes machines, il faut de grands efforts pour les mettre en mouvement, mais une fois lancées on ne peut les arrêter ³¹ ». Certes, il comprend les réserves que ne manquent pas d'élever les maîtres qui craignent un peu d'être mis sous tutelle et ne veut pas les diviser encore plus qu'il ne le sont déjà, mais cela ne l'arrête pas, inspiré qu'il est par le « désir impérieux de grouper les forces vives de l'escrime » qui fait d'ailleurs partie d'un grand mouvement : « la renaissance des exercices physiques ³² ». Les membres fondateurs de la Société sont son ami de l'Angle, le baron d'Ariste, G. de Borda, le Prince de Chimay, E. Dolfuss, le baron d'Ezpeléta, Fery d'Escland, le comte Potocki, Saint-Albin, Saucède, Tavernier, le Duc de la Trémoille et Waskiewicz.

La Société d'encouragement démarre bien. Le programme de l'année 1884 est chargé : un assaut international en février, un autre d'amateurs et de professionnels en mars, des professeurs militaires en avril, une compétition des Saint Cyriens en mai, des polytechniciens en juin, l'assaut des lycées et collèges en juillet et en prime un concours sur le thème, alors très débattu : « essai sur le jeu de salle et le jeu de terrain ³³ » avec 1 000 francs de prix et une médaille d'or. Celui-ci sera remporté par E. André, fondateur de la nouvelle revue *L'escrime française*. La société adopte aussi un règlement des assauts dont on relèvera l'article 20 : « Les spectateurs, dans l'intérêt de l'ordre de la séance, comme de la bonne tenue des assauts, doivent s'abstenir de toute appréciation à haute voix, et s'ils applaudissent pendant la durée des passes d'armes, ne le faire que très discrètement. Toute apparence de parti pris en faveur de l'un des tireurs doit être soigneusement évitée. »

Toutefois, la Société d'encouragement n'est pas destinée à demeurer parisienne et dès le début, Villeneuve a en vue un regroupement plus large et il veut s'adresser aux clubs de Province. C'est ainsi que dans une lettre aux présidents des salles d'armes de France, il fait part de son intention de « réunir dans une sorte de syndicat tous les amateurs d'escrime de France » et propose de créer un abonnement qui permette aux escrimeurs de province d'assister aux assauts donnés à Paris. De même, il consulte les présidents des cercles de France en juillet 1892 en vue d'organiser un championnat général des moins de 25 ans. Cette attitude correspond bien à ses convictions : il est décentralisateur. Au même moment, il va plus loin encore et, à l'occasion de l'assaut international

31. *Ibid*, p. 11.

32. *Ibid*, préface p. VII.

33. Le duel.

d'avril 1891, il lance l'idée d'une « société internationale d'escrime ». Le mouvement est lancé et il connaît un franc succès. En 1893, le financier Osiris donne à la Société d'encouragement une rente sur l'État au capital de 3 000 francs pour fonder un concours annuel des lycées...

En 1889, Villeneuve peut tirer devant les membres de la Société un premier bilan : 30 assauts, 150 médailles, 3 à 400 membres, un nouveau journal fondé par Émile André. La Société d'encouragement comptera 500 membres en 1894. Le premier championnat général a lieu le 15 janvier 1895, il est remporté par le lieutenant Demonchy, du 4^e régiment de cuirassiers. Dans un rapport présenté à l'Académie des sports sur l'« escrime de 1900 à 1910 ³⁴ », Villeneuve mentionne cinq grands assauts en l'honneur de l'armée, le grand assaut de 1901, l'assaut des lauréats de 1903, la coupe de France de 1906, remportée par le célèbre Lucien Gaudin, le concours annuel des lycées et collèges...

Le 24 octobre 1906, après moult discussions, Bruneau de Laborie réunit au Figaro 33 sociétés d'escrime et le principe d'une fédération est voté à l'unanimité avec l'appui de Villeneuve qui incite les sociétés de Province membres de la Société d'encouragement à adhérer et est chargé de la rédaction des statuts. Celle-ci est créée le 20 décembre. Il est convenu que son président sera choisi en dehors des présidents des sociétés existantes et le général Brugère est élu à l'unanimité alors que Villeneuve est membre de la section permanente. Après la Grande Guerre, la Société d'encouragement fusionne avec la Fédération nationale, ce qui donne naissance à la Fédération nationale d'encouragement à l'escrime française qui sera reconnue d'utilité publique et est l'ancêtre de la Fédération française d'escrime : André Maginot, très fort épéiste, en est président, et Villeneuve président d'honneur. Dès 1905 avait été constitué un Comité international d'escrime dont Villeneuve avait été élu vice-président d'honneur, et qui est l'ancêtre de la Fédération internationale. Son vœu de 1891 de créer une « société internationale d'escrime » est réalisé.

Concours, compétition, l'idée aussi est lancée et là Villeneuve se montre un véritable précurseur. Jusqu'à la fondation de la Société d'encouragement, il n'existait pas, à proprement parler, de compétitions. Il y avait des « assauts » avec un programme : X tirait contre Y et les spectateurs admiraient comme l'explique Roger Ducret, champion olympique de fleuret en 1924, « des attaques brillantes et des passes d'armes interminables », sans se soucier le moins du monde de compter les touches. C'est qu'« un gala d'armes était un événement parisien. Organisé dans un cadre luxueux, il faisait courir toutes les élites de la capitale. Les hommes n'y venaient qu'en « frac » et les femmes délicatement enveloppées dans leur toute dernière toilette de soirée qu'allongeaient une traîne majestueuse ». Il raconte n'avoir « jamais vu se dérouler d'aussi longues phrases d'armes, de plus longues même qu'au cinéma ³⁵ ». Il s'agit de vaincre bien des résistances pour, comme Villeneuve le dit souvent, « être de

34. *Enquête sur le mouvement des sports en France pendant les dix premières années du XX^e siècle*, « L'escrime de 1900 à 1910 », par HÉBRARD DE VILLENEUVE, 22 pages.

35. Roger DUCRET, *D'estoc et de taille*, Éd. Médecis, 1949, p. 57 et s.

son temps » et créer les « tournois à résultats ». La Société d'encouragement se met donc à organiser de véritables compétitions dont une bonne partie se déroule dans la salle des fêtes du Grand Hôtel. Souvent, comme le prévoit, par exemple, le règlement du championnat général de 1893, il y a des éliminatoires puis une finale publique à seize en cinq touches. En 1890, le président de la Société d'encouragement préside l'assaut d'amateurs au Grand Hôtel en compagnie d'Ernest Carnot, le fils du président de la République ; le 15 février 1891, l'assaut en l'honneur de l'armée ; la salle du Grand Hôtel est trop petite à cause de l'affluence. Très rapidement Villeneuve pourra déclarer que le championnat est entré dans les mœurs et que l'escrime a quitté « ses petites chapelles où des maîtres augustes pontifiaient dans l'ombre ³⁶ ».

Ces initiatives touchent très largement les jeunes vers lesquels Villeneuve se tourne résolument, et c'est chez lui une constante. Dès le début, la Société d'encouragement entend développer l'escrime à l'école et dès 1884 est organisé l'assaut des lycées et collèges. Dans son discours à l'assaut des lycées et collèges de 1888, il fait part d'une de ses convictions profondes : « La force physique est un élément de l'équilibre intellectuel, rompu par des études exagérées » et il déclare la « guerre au surmenage ». Il veut, à partir de l'école et de l'escrime, « concevoir et fonder une démocratie chevaleresque ». Dans un rapport à la commission des exercices physiques, dont il fait partie avec Jules Simon, Ribot et Coubertin, sur les moyens de favoriser le développement de l'escrime dans les lycées et collèges, il explique que l'escrime est une « gymnastique d'un ordre supérieur » dans laquelle le « premier facteur de la réussite est le raisonnement » : c'est « avant tout un exercice de l'esprit ». Il constate que 8 à 10 % des jeunes font de l'escrime mais que c'est un sport trop cher. Adversaire de la leçon collective, il propose de prendre des maîtres militaires qui ont au minimum quinze ans de service et de leur donner un traitement. Mais il souhaite une mise en place progressive du système, lorsque des places sont vacantes afin de pas porter préjudice aux maîtres d'armes en place. Il propose d'avoir un tiers de militaires et deux tiers de civils. Il ne veut pas rendre l'escrime obligatoire car « le tireur malgré lui sera toujours un piètre escrimeur ». En revanche, il estime qu'il faut qu'elle soit obligatoire non seulement à St-Cyr mais aussi à Navale et Polytechnique car « tout homme appelé à l'honneur de porter l'épée ne saurait se plaindre qu'on veuille lui apprendre à s'en servir ». L'escrime doit être gratuite pour les boursiers et les fournitures à la charge de l'État. Il faut améliorer les salles et assurer la sécurité pour rassurer les parents, préoccupation bien moderne. Au-delà, le président de la Société d'encouragement n'y va pas de main morte : il faut, assure-t-il, 5 à 8 heures de salle par semaine à prendre sur le temps des études et non des récréations et décerner des prix ! Toutefois, en fin connaisseur, il projette de passer un accord avec les professeurs pour les bris de lames avec un forfait pour les inciter à bien monter les fleurets... Ses idées avancent et, en mai 1890, il rencontre Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, pour parler des réformes à mener dans l'enseignement secondaire

36. Enquête préc. p. 3.

afin de développer l'éducation physique. Le ministre accepte de présider l'assaut annuel des lycées et collèges dans la salle des fêtes du Grand Hôtel, le 29 juin : il y a 32 concurrents. Le 20 avril 1892, dans son discours au congrès des exercices physiques, à la Sorbonne, il rappelle l'importance de l'éducation physique.

*

Ces initiatives se prolongent dans l'armée car Villeneuve considère que « l'arme blanche, la vieille arme de nos pères, celle qui convient le mieux à notre tempérament national, peut encore jouer un rôle utile et parfois un grand rôle ³⁷ ». Elle « entre dans les éléments de la Défense nationale », déclare-t-il à l'assaut militaire de 1885. Cela explique que la Société d'encouragement se soit préoccupée, dès sa création, de la qualité des sabres dans l'armée. En décembre 1889, elle organise un concours pour réaliser un sabre-épée de cavalerie d'un nouveau modèle car ceux alors utilisés sont « lourds et mal en mains ». Le président de la Société d'encouragement prend contact avec le général Saussier, gouverneur de Paris, pour organiser un championnat entre officiers afin de favoriser l'escrime dans l'armée ; les régiments feront une sélection et le concours aura lieu à Paris avec une épreuve de sélection et des assauts publics. Enfin, Hébrard de Villeneuve préside la commission de réorganisation de l'escrime dans l'armée, installée le 18 décembre 1922, dont les membres sont notamment Lucien Gaudin, Camille Prévost, Armand Massard, le général Mordacq, et le marquis de Chasseloup-Laubat, par ailleurs président d'honneur de la Société d'encouragement ³⁸.

Tout cela reflète la passion de Villeneuve pour les armes et, en particulier, les armes blanches, et explique qu'il soit présent partout où l'on s'en occupe. Il est président de la Société d'entraînement à l'escrime et au pistolet (ex-Jeune épée, fondée en 1891), de la société « Les armes de combat », fondée en 1907, et dont l'objet est de « créer un centre commun d'étude des différentes armes de combat (épée, sabre, pistolet, revolver) et de propager en France le goût de ces armes », dont Pierre de Coubertin est membre d'honneur et dont est membre Camille Prévost, alors président de l'Académie d'armes de France, membre d'honneur de l'Académie d'épée de Paris, association de professeurs d'escrime consacrée à l'« arme nationale » à savoir l'épée de combat, membre de la Société « Le contre de quarte »...

Il n'est, dans ces conditions, pas étonnant que Villeneuve ait été un expert en matière de duel. Il est très frappant de constater à quel point le duel était encore courant à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Chaque semaine, la revue *L'escrime française* rend compte de duels qui n'étaient pas de simples rencontres de forme mais se terminaient souvent mal : duels d'hommes politiques, d'hommes politiques et de journalistes, de gens du monde... La revue

37. « Lettre au commandant Derué sur son livre l'escrime dans l'armée », *Propos d'Épée*, p. 42. Cette idée que l'escrime est un sport « national » est aussi partagée par P. de Coubertin pour qui l'escrime est « le plus national en même temps que le plus poétique des sports ».

38. *L'escrime et le Tir*, janv. 1923, p. 7 et s.

relève, sur la proposition de loi Hérold, qui entend réprimer le duel, que ce projet « contient du bon et du mauvais, du mauvais surtout ³⁹ » ! Roger Ducret note qu'« on se battait pour des stupidités, par snobisme, par goût du risque ou de la réclame et souvent aussi, par faiblesse ou par naïveté ⁴⁰ ». Cette manie du duel ne disparaîtra que très progressivement après la guerre de 1914-18. Un des enjeux essentiels de l'escrime était donc de savoir si l'idée sportive allait l'emporter sur la préparation du duel. Villeneuve a sur ce sujet des conceptions très arrêtées. Pour lui, qui n'y est évidemment pas hostile par principe, il y a beaucoup de duels inutiles et, selon sa forte expression, il ne faut « pas confondre à la légère les questions d'amour propre et les questions d'honneur ». La devise de la Société d'encouragement n'est-elle pas : « Ne tire pas l'épée sans raison, ne la rentre pas sans honneur » ! Par ailleurs, il considère comme fondamentalement différents le « jeu de salle » et le « jeu de terrain », c'est à dire l'escrime sportive et le duel. Il résume sa pensée dans une lettre à Tavernier à propos de son livre « l'art du duel » : « À la salle, deux jeux sont en présence ; sur le terrain, ce sont deux... hommes ». C'est pourquoi, dès le 18 avril 1887, est constitué, au sein de la Société d'encouragement, un jury d'honneur, c'est à dire « une commission d'arbitrage, un tribunal de conciliation et d'équité, qui aura à se prononcer sur les questions d'honneur ». Il est présidé par un homme incontestable, son ami de l'Angle, et Bruneau de Laborie en est membre ⁴¹. Par ailleurs, il est lui-même un expert. Il prend parti contre le « duel blanc » et, dans l'affaire Dekeirel, proteste énergiquement lorsque le journal *Le Gaulois* affirme qu'il aurait approuvé l'un des duellistes d'avoir écarté l'épée de l'autre de la main gauche, ce qu'il considère tout simplement comme « une véritable hérésie de l'escrime ». Plus tard, on lui demandera conseil dans l'affaire du Cercle Hoche ⁴².

Last but not least, Villeneuve se préoccupe de l'enseignement de l'escrime et de ceux qui le donnent : les « professeurs », qu'on appellerait aujourd'hui plus couramment les maîtres d'armes. Ceux-ci exercent leur profession, on dirait mieux leur art, à titre libéral, sont susceptibles et ne manquent pas de se jalouser et de se quereller. Certains sont un peu des vedettes dont, à l'occasion, il se moque avec pas mal d'ironie. Toutefois, à côté de quelques-uns qui « sont parvenus à des situations pécuniaires que pourraient leur envier leurs élèves », d'autres sont moins bien lotis et ne bénéficient d'aucune protection sociale. Le

39. *L'escrime et le Tir*, janv. 1923, p. 88.

40. Roger DUCRET, *op. cit.*, p. 91.

41. Bruneau de Laborie est notamment l'auteur d'un célèbre *Les lois du duel*, Paris, Éditions de la revue *Les sports modernes*, 1906, avec une préface de J. JOSEPH RENAUD.

42. Sa lettre à H. de Pêne, rédacteur en chef du *Gaulois*, est reproduite dans les *Propos d'Épée*, p. 30. Dekeirel avait été tué après que son adversaire, Debreuil, eût écarté son épée de la main gauche, ce qui avait provoqué une intense controverse dans les milieux de l'escrime. Certains membres du Cercle Hoche avaient entendu créer un tribunal d'honneur et un registre des carences, c'est-à-dire des cas injustifiés de refus de duel (sur ce point voir par ex. l'ouvrage préc. de BRUNEAU DE LABORIE p. 89). V., sur l'affaire du Cercle Hoche, le journal *Gil Blas* du 27 févr. 1914 et l'interview de Villeneuve.

président de la Société d'encouragement, soucieux des questions d'assistance sociale dont il sera, comme on l'a dit, un spécialiste, et mutualiste convaincu et militant, lance l'idée d'une caisse de secours mutuels afin de « donner les soins du médecin et les médicaments aux sociétaires, leur allouer une indemnité pendant le temps de leur maladie ; pourvoir, en cas de décès, à leurs funérailles ; enfin, constituer une caisse de retraite dont bénéficieraient leurs veuves et leurs enfants ». La caisse est constituée sous le nom de Société de secours mutuels des maîtres d'armes et, en 1890, Villeneuve fait appel aux amateurs pour y cotiser aussi bénévolement. C'est qu'« entre ceux qui pratiquent le noble art des armes il y a plus et mieux qu'un contrat de louage d'ouvrage ; qu'il se forme, par le croisement du fer, des liens d'étroite et affectueuse confraternité ». Leur liste, dit-il, « formera le livre d'or de l'escrime ». Il en sera le président en 1900. En 1910, la caisse comptera 60 membres participants et 120 honoraires. Elle aura réalisé ses objectifs et pourra même allouer une petite pension de 150 francs aux sociétaires de plus de soixante ans.

Le président de la Société d'encouragement avait aussi soutenu l'idée de créer une Académie d'Armes, association des maîtres. Celle-ci est fondée en 1886. Elle est le lointain successeur de la « Communauté des maîtres en fait d'armes de Paris et des faux-bourgs », créée en 1567 et supprimée avec les corporations en 1791. Il veut en faire à terme une école d'escrime et s'oppose sur ce point au général Lewal pour qui l'État devrait prendre les choses en mains. Villeneuve, lui, est pour l'association : plutôt que de faire des écoles d'État, il faut recourir à l'initiative privée et se tourner vers l'Académie d'Armes, car elle peut devenir une École nationale d'escrime. Il faut que ce soit un véritable Institut, tourné vers l'intérêt général, dont les missions seraient de travailler à un dictionnaire, de donner des conférences et des cours et de réaliser un ouvrage sur la méthode. En 1900, elle rassemblera 21 maîtres, 57 maîtres-adjoints et 120 membres honoraires.

Cette activité débordante et continue en faveur de l'escrime et du sport en général fait d'Hébrard de Villeneuve une des personnalités marquantes du monde sportif de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e et, comme le dit l'ouvrage de Perrée et Séguin, « peut-être la personnalité la plus connue du monde de l'escrime ». Depuis qu'il a « glissé doucement de l'estrade des tireurs aux fauteuils de premier rang », comme il dit plaisamment, son activité au service du sport a changé de nature mais n'a pas diminué. Il sera le président du Comité de la section Escrime de l'exposition universelle de 1900, membre, de 1900 à 1911, du Comité international olympique, président de l'Académie des sports, parmi d'innombrables autres présidences... Ces activités s'ajoutent à celles bien connues au service de l'État. Les questions d'assistance l'ont toujours passionné. Il a été président de la 2^e section du conseil supérieur de l'assistance publique, président de la section permanente de l'Office national des pupilles de la nation, à partir de sa création en 1917. Très impliqué dans la question des rapports entre l'Église et l'État, il fait partie, en 1923, de la Commission de trois juristes auxquels Poincaré soumet la question de la conformité du statut des associations diocésaines à la législation française, avec

Berthélemy alors doyen de la Faculté de droit de Paris et Beudant, doyen de celle de Strasbourg. On parle de lui pour l'ambassade auprès du Vatican...

Mais il ne cesse jusqu'à la fin de pratiquer le fleuret avec assiduité. Roger Ducret, alors tout jeune, est opposé à ce « prince du fleuret » qu'il juge toutefois un peu trop à cheval sur les conventions ⁴³. Lorsqu'il part à la retraite,

43. Roger DUCRET : *D'estoc et de taille*, préc. p. 39 et s. raconte cette anecdote plaisante : « Je fus même opposé, à la Salle Rouleau, à un nouvel Achille, M. Hébrard de Villeneuve, président du Conseil d'État (il ne l'était évidemment pas encore, note de l'auteur). Sa réputation de grand fleurettiste était établie depuis longtemps. Cette homme affable, mu sans doute par un souci artistique, avait poussé les conventions du fleuret à un point tel qu'elles le rendaient invulnérable. Au cours de l'assaut que je soutins contre lui, je ne lui entendis annoncer, à une cadence accélérée d'ailleurs, que : « Trop haut », « Trop bas », « À l'épaule », « Passé », ou « Plaqué ».

J'étais à ce moment suffisamment rompu aux « différents systèmes » adoptés au fleuret pour que cette invincibilité, si dissolvante pour le moral d'un débutant, me causât plus de joie que de dépit.

Ce prince du fleuret, apparemment déformé, prenant parti dans la querelle en cours avec l'autorité que lui conféraient sa situation sociale et sa célébrité de salles d'armes avait, dans une circulaire adressée aux fleurettistes, écrit ces mots au sujet des épéistes :

« Ces néo-escrimeurs soutiennent que le seul moyen de devenir un tireur redoutable, c'est de pratiquer exclusivement l'épée en plein air, sur le terrain, dans des assauts au premier touché, assauts qui seraient l'image exacte du combat.

« Pour nous qui avons la prétention de continuer les traditions de la vieille escrime française, nous affirmons que l'assaut à l'épée mouchetée, de quelque manière qu'on l'organise, dans quelque cadre qu'on le place, quel que soit le mode de comptage employé pour les coups, ne peut avoir la prétention d'être la représentation exacte du combat.

Dans les épreuves de ce genre, il manque toujours un facteur important, le plus important peut-être : le courage en face du danger.

Tout assaut à l'épée mouchetée ne peut être qu'un exercice en vue du duel et non l'image fidèle du duel ».

Je commençai à douter sérieusement de ce que les « traditions de la vieille escrime française » obligeassent ses continuateurs à ne pas compter des touches qui les eussent érogés ou éventrés sur le terrain...

Ne pouvant me permettre de dire à M. de Villeneuve qu'en matière de conventions, il y allait un peu fort, j'eus recours à une espièglerie pour me venger un peu de son escrime par trop unilatérale.

Enfourchant son « dada », je lui demandais de l'air le plus ingénu si l'épée en une touche sur le terrain était l'image exacte du duel ?

- Pas du tout, mon jeune ami, me répondit-il... les neuf dixième de ces Messieurs qui ne savent même pas parer un coup au corps – lui évidemment les paraît tous – n'oseraient jamais en cas de duel exécuter les attaques qu'ils portent quand ils ont un masque sur la tête !...

- C'est selon !... fis-je alors.

Comme il me considérait, interloqué, j'ajoutai :

- J'en connais qui feraient bien d'avantage : témoin Biner-Valmer, le romancier qui s'est battu à l'épée il y a quelques jours avec un diplomate... très rageur, Biner-Valmer chaque fois qu'il tirait, se ruait sur son adversaire, à peine en garde, l'épée en avant.

- Eh bien ?

- Eh bien, il s'est jeté à corps perdu, comme d'habitude sur le diplomate au commandement de « allez, Messieurs », tout comme il l'eût fait en poule. Il ne traversa pas, car le coup, heureusement, passa. Mais arrivé au corps à corps, il eût un réflexe de bête fauve : il le mordit au visage.

en vertu d'une loi sur la limite d'âge qu'il avait lui-même recommandée, J. Joseph Renaud, grand champion et journaliste écrit : « Comment la limite d'âge ? Avec une taille si droite, un regard si clair, une vitalité si évidente et, au dire de ses camarades de la salle Rouleau, avec toujours la même prestesse dans l'attaque et la même autorité dans la parade-riposte !... quelle plaisanterie !... » et rappelle qu'il « a créé l'escrime moderne ⁴⁴ ».

Il avait dit, paraît-il : « Quand je cesserai de faire de l'escrime, c'est que je serai bien malade et mes amis devront s'inquiéter ». Au début de l'année 1925, année de sa mort, nous dit J. Joseph Renaud, « souffrant déjà, il plastronnait encore avec ses deux professeurs, Adolphe et Georges Rouleau ». Il aura donc tiré jusqu'à ses derniers moments. « Pour les hommes d'action, l'ambition suprême est de travailler jusqu'à la fin et de mourir debout », avait-il dit au moment de quitter le Conseil d'État en 1923. Il l'aura réalisée.

- Charmant !... fit de Villeneuve.

Et je conclus :

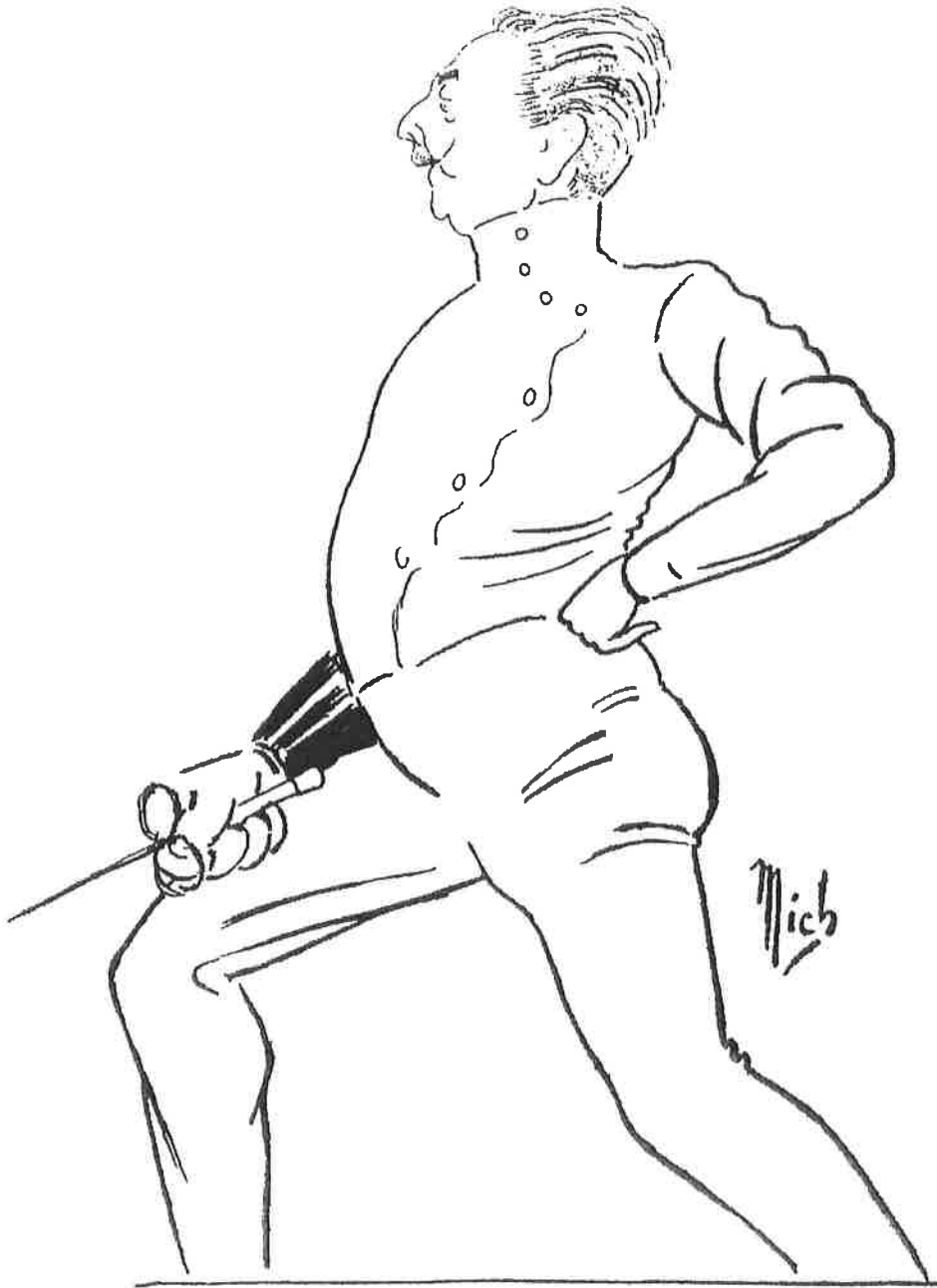
- Décidément, vous avez raison, l'épée pratique est une arme beaucoup trop conventionnelle. Sur ce coup magnifique, en poule, avec le masque, il se fut cassé les dents.

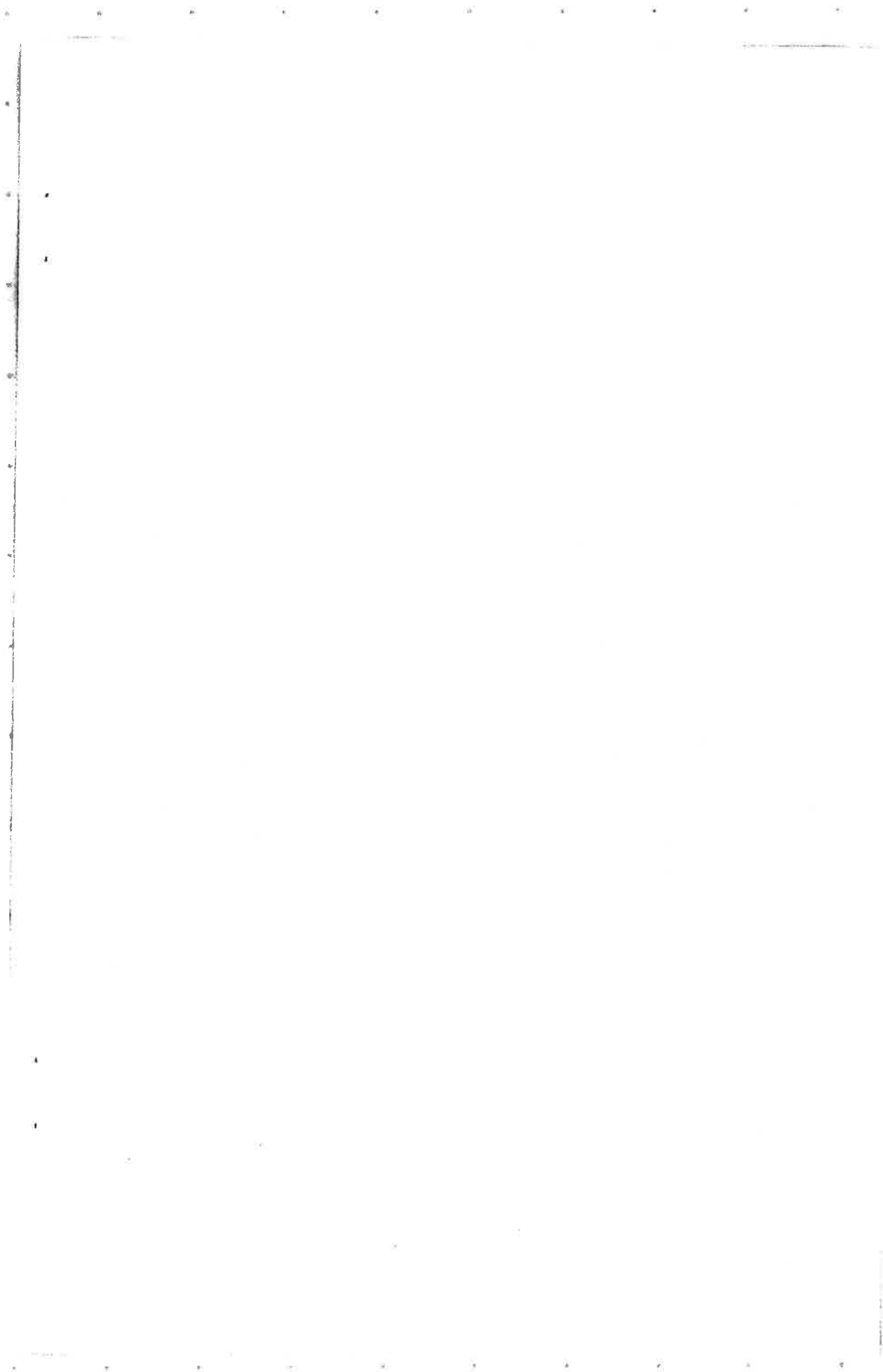
M. de Villeneuve eut alors un mot assez inattendu de la part d'un homme aussi distingué et qui ne passait pas précisément pour un plaisantin :

- Votre diplomate, me dit-il en souriant, me fait l'effet d'être un « mordu » de l'escrime.

Ce fut à mon tour d'être interloqué. »

44. *L'escrime et le tir*, N° 32, sept. 1923, p. 1 et s. C'est l'article 8 de la loi du 1^{er} mars 1923, modifiant l'organisation du Conseil d'État, qui fixe l'âge de la retraite à 75 ans et entraîne le départ à la retraite d'Hébrard de Villeneuve (*JO*, 2 mars 1923, Duvergier, p. 137).







9 782707 615657

www.eja.fr

ISBN 978-2-7076-1565-7 85 €